|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1.1** | **Révision 1 au Document C17/80-F** |
| **2 mai 2017** |
| **Original: russe** |
| Note du Secrétaire général |
| CONTRIBUTION DE LA FéDéRATION DE RUSSIE, LA RÉPUBLIQUE D’ARMÉNIE ET LA RÉPUBLIQUE DU BÉLARUS |
| Propositions relatives au projet de budget du Secteur des radiocommunications pour la période 2018-2019, sur la base d'une analyse des ressources financières et des ressources humaines de l'UIT-R pendant la période 1996-2017 |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution reçue de la **Fédération de Russie, la République d’Arménie et la République du Bélarus**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

Fédération de Russie, République d’Arménie et République du Bélarus

Propositions relatives au projet de budget du Secteur des radiocommunications pour la période 2018-2019,
sur la base d'une analyse des ressources financières
et des ressources humaines de l'UIT-R
pendant la période 1996-2017

|  |
| --- |
| RésuméCe document présente des propositions visant à clarifier le budget du Secteur des radiocommunications pour la période 2018-2019, sur la base d'une analyse des ressources financières et des ressources humaines de l'UIT‑R pendant la période 1996-2017.Suite à donnerLe Conseil est invité à **tenir compte des propositions faites ici lors de l'examen du budget pour la période 2018‑2019**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Documents* [*C15/105(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S15-CL-C-0105)*,* [*CWG-FHR-INF 7/3*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/17/clcwgfhrm7/inf/S17-CLCWGFHRM7-INF-0003%21%21PDF-E.pdf)*,* [*C17/10*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010)*,* [*RRB07-3/2*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R07-RRB.07.3-C-0002)*,* [*RRB08-1/1*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R06-RRB.06.01-C-0003)*,* [*RRB09-1/1*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R09-RRB.09-C-0001)*,* [*RRB15-3/4*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R15-RRB15.3-C-0004)*,* [*RRB16-1/5*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R16-RRB16.1-C-0005)*,* [*RRB17-1/3*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R17-RRB17.1-C-0003)*,* [*RRB17-1/8*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R17-RRB17.1-C-0008)*, et les documents indiqués dans les Tableaux 1 à 3.* |

# 1 Introduction

Conformément à son objet défini dans l'article 1 de la Constitution, l'Union:

|  |  |
| --- | --- |
| ***11PP-98*** | *a) effectue l'attribution des bandes de fréquences du spectre radioélectrique, l'allotissement des fréquences radioélectriques et l'enregistrement des assignations de fréquence et, pour les services spatiaux, de toute position orbitale associée sur l'orbite des satellites géostationnaires ou de toute caractéristique associée de satellites sur d'autres orbites afin d'éviter les brouillages préjudiciables entre les stations de radiocommunication des différents pays;* |
| ***12PP-98*** | *b) coordonne les efforts en vue d'éliminer les brouillages préjudiciables entre les stations de radiocommunication des différents pays et d'améliorer l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques pour les services de radiocommunication ainsi que de l'orbite des satellites géostationnaires;* |
| ***15*** | *e) coordonne les efforts en vue d'harmoniser le développement des moyens de télécommunication, notamment ceux faisant appel aux techniques spatiales, de manière à utiliser au mieux les possibilités qu'ils offrent;* |

…

La poursuite de ces objectifs et de nombreux autres, en particulier celui de l'élaboration de normes relatives aux radiocommunications (Recommandations de l'UIT-R avec la terminologie de l'UIT) s'inscrit dans le cadre des travaux du Secteur des radiocommunications (UIT-R) et de son secrétariat, le Bureau des radiocommunications (BR).

Comment accroître l'efficacité d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites est une question qui, ces dernières décennies, a suscité un intérêt grandissant. L'augmentation constante du nombre de participants aux conférences mondiales des radiocommunications (CMR) – près de 2 000 participants inscrits pour la CMR-97 (tenue en 1997) et plus de 3 300 pour la CMR-15 (tenue en 2015) – en est la preuve.

Dans le même temps, la liste des tâches qui sont actuellement effectuées par le personnel du Bureau des radiocommunications, véritable rouage exécutif du système international de gestion du spectre et des orbites de satellites, s'allonge, leur complexité s'accroît et leur volume augmente.

Dans le cadre de ses activités, le personnel hautement qualifié du BR non seulement garantit la conformité aux dispositions du Règlement des radiocommunications mais aussi fournit une assistance importante et diversifiée aux administrations et aux opérateurs de télécommunication. Ces dernières années, en particulier, une large gamme d'activités complexes ont été entreprises, visant à revoir concrètement la façon dont le spectre est utilisé par les systèmes de télévision et à harmoniser les bandes de fréquences utilisées par les systèmes de communication mobiles de Terre de quatrième génération et enfin à fournir le concours d'experts dans de nombreux autres domaines.

Etant donné que les ressources financières et les ressources humaines de l'UIT-R en général et du BR sont limitées, il serait judicieux d'évaluer ces ressources et d'élaborer des propositions pour en assurer une utilisation rationnelle à l'avenir.

# 2 Analyse des ressources financières et des ressources humaines de l'UIT-R pendant la période 1996-2017

## 2.1 Analyse des ressources financières et des ressources humaines de l'UIT-R pendant la période 1996-2017 et comparaison avec le projet de budget pour la période 2018-2019

Le Tableau 1 et la Figure 1 fournissent des données statistiques qui illustrent l'évolution du budget de l'UIT-R tout au long de la période 1996-2017 (les données pour la période 2010-2019 sont extraites du Document [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010)).

TableAU 1

Budget de l'UIT R pendant la période 1996-2017
et projet de budget pour la période 2018-2019

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Période | Document | Pages | Budget(milliers CHF) | Période(Suite) | Document | Pages | Budget(milliers CHF) |
| 1996-1997 | [C2000/11](https://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/11.html) | 20-23 | 62 196 | 2008-2009 | [C10/31(Rév.1)](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S10-CL-C-0031) | 10, 18-25 | 66 728 |
| 1998-1999 | [C2000/11](https://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/11.html) | 20-23 | 65 206 | 2010-2011 | [C13/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S13-CL-C-0010) | 4 | 65 772 |
| 2000-2001 | [C02/13(Rév.1)](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S02-CL-C-0013) | 21-24 | 67 276 | 2012-2013 | [C15/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S15-CL-C-0010) | 5 | 61 853 |
| 2002-2003 | [C04/22](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S04-CL-C-0022) | 10 | 68 708 | 2014-2015 | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | 5 | 62 202 |
| 2004-2005 | [C06/26(Rév.1)](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S06-CL-C-0026) | 18-26 | 71 139 | 2016-2017 | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | 5 | 57 501 |
| 2006-2007 | [C08/7](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S08-CL-C-0007) | 12, 18-26 | 74 698 | 2018-2019 (projection) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | 5 | 58 586 |

Il est à noter que l'augmentation du budget pour la période 2018-2019 par rapport au budget pour la période 2016-2017 correspond aux dépenses engagées pour la tenue de la CMR et de l'Assemblée des radiocommunications en 2019, ce qui représente un montant de 2 973 000 CHF. Compte tenu de ces dépenses, le budget pour les activités ordinaires se chiffre à 55 613 000 CHF, **c'est-à-dire qu'une nouvelle réduction est prévue dans le financement des activités ordinaires de l'UIT-R**.

Figure 1

Budget de l'UIT-R pendant la période 1996-2017 et projet de budget
pour la période 2018-2019
(sous forme graphique)

**En milliers CHF**

A cet égard, il est utile de noter que, pendant la période considérée, le Bureau des radiocommunications a engrangé des recettes importantes avec le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Les données correspondantes sont indiquées dans la Figure 2. En outre, une proportion importante des recettes dans le budget de l'UIT est à mettre au compte des ventes des publications de l'UIT-R/BR, recettes qui se chiffrent (selon une estimation très prudente) à plus de 20 millions sur l'ensemble de la période biennale. Ainsi, à travers ses activités, l'UIT-R et en particulier le BR apportent à l'UIT des recettes qui représentent plus de la moitié du budget biennal du Secteur, une situation unique dans l'ensemble de l'Union.

Figure 2

Recettes provenant du traitement des fiches de notification des réseaux à satellite pendant la période 2002-2015, et prévisions pour la période 2016-2019

**En milliers CHF**

Recouvrement des coûts des fiches de notification des réseaux à satellite

La baisse des recettes provenant du traitement des fiches de notification des réseaux à satellite en 2008-2009 a été le résultat d'une révision de la méthode de détermination des coûts liés à ce traitement (Décision 482 adoptée par le Conseil à sa session de 2008) et à la révision correspondante des factures conformément à la Décision 10 (Antalya, 2006) et à la Décision 545 (session de 2007 du Conseil).

Si l'on analyse les ressources financières de l'UIT-R pendant la période considérée, il convient de noter que ces mêmes années ont été caractérisées par une baisse des ressources financières de l'Union dans son ensemble. Il est donc plus intéressant d'évaluer les ressources financières des Secteurs et le Secrétariat général de l'UIT par rapport au «budget moyen de chaque Secteur et du Secrétariat général pour la période 1996-2017», comme indiqué dans le Tableau 2.

TableAU 2

Montant moyen des budgets des Secteurs et du Secrétariat général de l'UIT
pendant la période 1996-2017 et comparaison en pourcentage
avec le projet de budget pour 2018-2019

**En milliers CHF**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Secteur | UIT-R | UIT-D | UIT-T | Secrétariat général |
| Budget biennal moyen(1996-2017) – А1 | 65 753 | 59 813 | 25 739 | 179 530 |
| Projet de budget pour 2018-2019 – А2 | 58 586 | 55 888 | 25 494 | 180 134 |
| А2/А1×100 (%) | **89,1%** | **95,2%** | **99,0%** | **100,3** |

## 2.2 Analyse des ressources humaines du BR pendant la période 2004-2017

Le Tableau 3 fournit des données statistiques montrant l'évolution des effectifs du BR (postes budgétés) pendant la période 2004-2017, avec des projections pour la période 2018-2019.

TableAU 3

Effectifs du Bureau des radiocommunications de l'UIT pendant la période 2004-2017
(Postes budgétés – voir le Tableau 1)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Document | [C05/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S05-CL-C-0010) | [C05/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S05-CL-C-0010) | [C07/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S07-CL-C-0010) | [C07/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S07-CL-C-0010) | [C09/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S09-CL-C-0010) | [C09/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S09-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) |
| Page | 205 | 205 | 226 | 226 | 137 | 137 | 14 | 14 |
| Nombre de postes | 176 | 176 | 181 | 181 | 175 | 175 | 173 | 173 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| Document | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) | [C17/10](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S17-CL-C-0010) |
| Page | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 |
| Nombre de postes | 158 | 157 | 158 | 157 | 141 | 141 | 139 | 139 |

La Figure 3 illustre l'évolution des effectifs du Bureau des radiocommunications (BR), du Bureau de développement des télécommunications (BDT) et du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) pendant la période 2004-2017, avec des projections pour la période 2018-2019.

Figure 3

Variation des effectifs (nombre de postes budgétés) pendant
la période 2004-2017 au BR, au BDT et au TSB

Au cours des 20 dernières années, les méthodes de travail du BR ont profondément changé:

− Passage progressif de méthodes manuelles de transfert des données reçues des utilisateurs sous forme papier à une réception directe des données d'utilisateur sur support électronique.

− Près forte augmentation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'examen des fiches de notification d'assignation de fréquence pour les systèmes et stations des services de Terre et des services spatiaux.

− Passage à l'utilisation de moyens électroniques pour l'échange de données entre le BR et les Etats Membres de l'UIT et les Membres de Secteur.

− Passage à l'utilisation de moyens électroniques pour la publication des documents de l'UIT‑R, y compris la publication des conclusions résultant de l'examen réglementaire et de l'examen technique des fiches de notification.

− Elaboration de toute une série de progiciels et de systèmes pour effectuer les tâches susmentionnées.

Ces mesures et bien d'autres ont permis non seulement au personnel du BR mais aussi aux Etats Membres de l'UIT et aux Membres de Secteur d'être plus efficaces et plus performants, grâce à l'utilisation des produits logiciels du BR pour la préparation des fiches de notification d'assignation de fréquence, pour la vérification ultérieure de ces fiches, ce qui a permis de supprimer un très grand nombre d'échanges avec les experts du BR. Les données étant publiées sur support électronique, elles peuvent être utilisées au stade de la coordination, ce qui rend le processus de coordination plus efficace.

Les progrès susmentionnés ont permis de réduire de façon significative et justifiée les effectifs du BR (voir la Figure 3). Cela étant, toute automatisation d'un processus, quel qu'il soit et en particulier lorsqu'il s'agit d'un processus aussi complexe que la gestion du spectre et des orbites de satellites au niveau international, a ses limites et la réduction des effectifs ne peut se poursuivre sans fin.

Il est intéressant d'observer qu'à la fin des années 1980, le CCIR[[1]](#footnote-1) comptait quelque 30 fonctionnaires (le CCITT[[2]](#footnote-2) un peu plus de 40 fonctionnaires), alors qu'aujourd'hui le Département des commissions d'études du BR, qui s'acquitte de fonctions comparables, compte en tout et pour tout 16 fonctionnaires.

Cette tendance à la baisse dans les effectifs du Secteur a suscité des inquiétudes chez les délégués présents à la session de 2015 du Conseil. Le Rapport du Président de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Document [C15/105(Rév.1)](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S15-CL-C-0105)) comportait le message suivant adressée par le Conseil à la direction du secrétariat de l'UIT:

"1.12 Certains délégués ont relevé la réduction importante du nombre d'emplois budgétés au Bureau des radiocommunications intervenue en 2011-2015 ainsi que l'importance de son programme de travail conformément au plan stratégique et au plan opérationnel. Au vu de ces éléments, les délégués ont demandé à la direction de l'UIT, lorsqu'elle élaborera les projets de budget pour les exercices biennaux futurs, de faire en sorte de ne pas réduire encore le nombre d'emplois budgétés au Bureau des radiocommunications, ce qui compromettrait la pleine mise en oeuvre de son programme de travail."

Toutefois, comme indiqué dans le Document [C17/10](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/17/clcwgfhrm7/inf/S17-CLCWGFHRM7-INF-0003%21%21PDF-E.pdf), il est prévu dans le projet de budget pour la période 2018-2019 de réduire encore le nombre de postes au BR.

## 2.3 Evaluation de l'adéquation des ressources financières et des ressources humaines du BR pour remplir les objectifs fixés au Bureau

Un des indicateurs les plus objectifs des bons résultats du Bureau est fourni par les données relatives au temps passé pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Il convient de noter que, conformément au numéro **9.38** du Règlement des radiocommunications, dès réception d'une demande de coordination d'une assignation de fréquence le Bureau publie "les renseignements complets, selon qu'il convient, dans la Circulaire internationale d'information sur les fréquences (BR IFIC) dans un délai de quatre mois".

Il ressort d'une analyse des données pour la période 2015-2016 et le début de 2017 figurant dans les rapports du Directeur du BR aux différentes réunions du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) (Documents [RRB15-3/4](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R15-RRB15.3-C-0004), [RRB16-1/5](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R16-RRB16.1-C-0005) et [RRB17-1/3](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R17-RRB17.1-C-0003)) ainsi que des données statistiques postées par le Département des services spatiaux du BR à l'adresse <https://www.itu.int/ITU-R/go/space-statistics/en>, que, pendant une grande partie de cette période, le BR n'a pas été en mesure de respecter les exigences du numéro **9.38** du RR. En outre, le retard dans le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite a tendance à augmenter. A titre d'exemple, la Figure 4 contient des données relatives au traitement des demandes de coordination au titre de l'Article 9 du RR ainsi que des demandes au titre de l'Article 4 des Appendices **30**/**30A** du RR et des Articles 6 et 7 de l'Appendice **30B** du RR.

A des fins de comparaison, la Figure 5 contient des données équivalentes pour la période 2007‑2008, exception faite des données au titre de l'Appendice **30B**, étant donné qu'à cette époque le traitement des fiches de notification au titre de l'Appendice **30B** était assujetti à des dispositions réglementaires très précises selon lesquelles le BR ne pouvait pas traiter plus de 6 à 10 fiches de notification par an et aujourd'hui ces données ne correspondent pas aux données reçues en application du Règlement des radiocommunications actuellement en vigueur. La période 2007-2008 a été choisie car, pendant cette période s'est tenue une CMR, comme la période 2015‑2016. Les données source sont extraites de documents du RRB (Documents [RRB07-3/2](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R07-RRB.07.3-C-0002), [RRB08-1/1](https://www.itu.int/md/R08-RRB.08.01-C-0001/en) et [RRB09-1/1](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R09-RRB.09-C-0001)).

Le problème du non-respect des délais a également été soulevé en février cette année par le RRB qui a inclus la note suivante dans le résumé des décisions de sa 74ème réunion (Document [RRB17‑1/8](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=R17-RRB17.1-C-0008)):

"Le Comité a constaté que la charge du travail du BR avait augmenté en raison de l'accroissement du nombre et de la complexité des fiches de notification de réseaux à satellite reçues au cours des quinze derniers mois. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que cette situation avait entraîné le non-respect du délai réglementaire de quatre mois prévu pour le traitement des demandes de coordination. Le Comité a demandé au Directeur de tout mettre en oeuvre pour revenir dès que possible au délai réglementaire. En outre, le Comité a noté que le règlement de ce problème aurait peut-être des incidences financières qui relèvent de la responsabilité du Conseil."

Tout en appuyant la déclaration du RRB, il convient de noter que même si aucun délai réglementaire n'est fixé pour le traitement des fiches de notification conformément aux dispositions des Appendices **30**, **30A** et **30B** (plans pour les services spatiaux), une nouvelle augmentation du temps de traitement n'incite pas à l'optimisme.

Il apparaît que, par souci d'économie, aucune réunion de Présidents et Vice‑Présidents des commissions d'études n'a été programmée pendant de nombreuses années, ce qui est contraire aux exigences énoncées au § A1.6.1.1 de la Résolution UIT-R 1-7; par ailleurs la durée des réunions du Groupe consultatif des radiocommunications a été ramenée à 3 jours alors que, dans le même temps, les réunions de groupes équivalents dans les autres Secteurs ainsi que les réunions physiques des groupes de travail par correspondance et des équipes de direction du GCNT et du GCDT se déroulent sur des périodes beaucoup plus longues (ces réunions dans certains cas ayant lieu deux fois par an), etc.

De l'analyse précédente, nous devons conclure que le BR ne dispose pas des ressources suffisantes pour remplir ses objectifs.

Figure 4

Données statistiques relatives au traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence pour les services spatiaux pendant la période 2015-2016

**Mois**

Délai réglementaire conformément au numéro **9.38** du RR: quatre mois

Figure 5

Données statistiques relatives au traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence pour les services spatiaux pendant la période 2007-2008

**Mois**

Délai réglementaire conformément au numéro **9.38** du Règlement des radiocommunications: quatre mois

# 3 Conclusions

L'analyse effectuée montre que les problèmes susmentionnés sont dus, dans une large mesure, à une réduction des ressources financières et des ressources humaines mises à la disposition du Secteur des radiocommunications au cours des dernières années (y compris une réduction très importante des effectifs du BR), de sorte que des mesures urgentes sont nécessaires afin de pouvoir mener à bien les tâches de plus en plus complexes.

A notre avis, afin d'assurer la stabilité des travaux du Secteur des radiocommunications, nous devrions, lors de l'élaboration du budget de l'UIT-R pour la période 2018-2019, nous fonder sur le budget pour la période 2014-2015; le budget du Secteur des radiocommunications pour la période 2014-2015 s'élevait à 62 202 000 CHF.

# 4 Propositions pour le Conseil

Compte tenu de la grande importance des activités du Secteur des radiocommunications pour tous les États Membres de l'UIT (pays en développement et pays développés), les Membres de Secteur, les opérateurs de communication et les fabricants d'équipements de radiocommunication, du rôle crucial de ce Secteur dans la promotion d'une utilisation plus efficace du spectre et des orbites de satellites, de son rôle dans la mise en œuvre du programme "Connect 2020" en faveur du développement mondial des télécommunications/TIC et dans l'élaboration de normes pour les systèmes de communications mobiles de cinquième génération afin d'améliorer le développement et l'utilisation des systèmes de radiocommunications mobiles à l'avenir, etc., le Conseil est invité à:

1) Modifier le projet de budget pour la période 2018-2019 en vue d'accroître le budget de l'UIT‑R, afin d'éliminer le déséquilibre qui existe entre le volume des tâches confiées au Secteur des radiocommunications et les ressources mises à disposition pour mener à bien ces tâches.

2) Charger le Directeur du Bureau des radiocommunications d'adopter des mesures urgentes afin que les effectifs du Bureau des radiocommunications reviennent au niveau nécessaire pour que le BR puisse remplir la totalité de son mandat.

3) Charger le Directeur du Bureau des radiocommunications d'adopter des mesures visant à éliminer les retards dans le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence.

4) Charger le Directeur du Bureau des radiocommunications de faire rapport sur les mesures adoptées et les résultats à la session de 2018 du Conseil en vue d'une transmission ultérieure à la Conférence de plénipotentiaires de 2018.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. CCIR – Comité consultatif international des radiocommunications. En 1992, il a été intégré au Secteur des radiocommunications et son secrétariat est devenu le Bureau des radiocommunications. [↑](#footnote-ref-1)
2. CCITT – Comité consultatif international télégraphique et téléphonique. En 1992, il est devenu le Secteur de la normalisation des télécommunications qui comprend le Bureau de la normalisation des télécommunications constitué sur la base du Secrétariat du CCITT. [↑](#footnote-ref-2)